**** Le 1 juin 2024,

**AVIS AUX FAMILLES**

**A.L.S.H. MOYEN DE TRANSPORT LE MERCREDI APRES-MIDI :**

Le 27 mai dernier, le conseil municipal a décidé de renouveler la possibilité que les enfants, de plus de trois ans, scolarisés à l’école Joachim du Bellay puissent être pris en charge par un transporteur agréé le mercredi à 12h00 vers mise vers l’A.L.S.H. de Loireauxence (Varades). Ce sera l’entreprise RAVARD de Loireauxence qui effectuera ce transport.

Chaque enfant sera prise en charge par le transporteur et déposé à l’A.L.S.H. de Loireauxence à condition que celui-ci soit inscrit pour le repas du midi en complément de l’après-midi.

Merci de signaler, lors de l’inscription à l’A.L.S.H. que l’enfant sera transporté

Les familles devront **obligatoirement** adresser un mail à la mairie de Montrelais via :

[mairie@montrelais.fr](mailto:mairie@montrelais.fr) et [secretariatmairie@montrelais.fr](mailto:secretariatmairie@montrelais.fr) pour indiquer que l’enfant est inscrit et devra âtre pris en charge.  
Possibilité de faire l’inscription à l’accueil de la mairie. Aucun appel téléphonique ne sera admis.

**ATTENTION** : Ce service est gratuit pour les familles, délai de prévenance « Une semaine avant la prise en charge de l’enfant » à défaut l’enfant ne pourra pas être pris en charge.

Toute annulation, pour quelque raison que ce soit, fera l’objet d’un forfait de renonciation de 5 € par enfant.

Le Maire

Joël JAMIN